

Québec, le 23 mai 2017

Objet : Demande d'accès n° 2017-04-77 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 20 avril dernier, concernant le plus récent certificat d'autorisation pour chacun des réservoirs de la compagnie Intragaz, soit le réservoir de Pointe-du-Lac et celui de Saint-Flavien.

Vous trouverez en pièce jointe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 19 janvier 2005, 2 pages;
2. Modification de certificat d'autorisation du 10 juillet 2014, 2 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Anne-Marie St-Pierre, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse anne-marie.st-pierre@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (3)

Sainte-Marie, le 19 janvier 2005

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Intragaz, société en commandite
6565, boulevard Jean XXIII
Trois-Rivières (Québec) G9A 5C9

N/Réf. : 7610-12-01-04574-07
400190047

Objet : Ajout d'un compresseur à gaz naturel sur le site de stockage de gaz naturel à Saint-Flavien

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 24 novembre 2004, reçue le 30 novembre 2004 et complétée le 13 janvier 2005, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Ajout d'un compresseur à gaz naturel sur le site de stockage de gaz naturel à Saint-Flavien, sur le lot P-292 du cadastre de la paroisse de Saint-Flavien, au 41, rang des Pointes, municipalité de Saint-Flavien, MRC de Lotbinière.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'ajout d'un compresseur à gaz naturel sur le site de stockage de gaz naturel à Saint-Flavien, du 24 novembre 2004, signé par M. Sylvain Lacombe, ainsi que les documents joints suivants :
 - annexes I à VIII énumérées au point 11 de ce formulaire;
 - décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, du 17 septembre 1997, portant les numéros de dossier : 33050-249786 et 33055-249787;

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610-12-01-04574-07
400190047

Le 19 janvier 2005

- Lettre au ministère de l'Environnement, du 10 janvier 2005, signée par M. Sylvain Lacombe, concernant les réponses à la lettre dudit Ministère du 21 décembre 2004, ainsi que le tableau joint mentionné dans cette lettre.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



LM/RA/db

Lise Monette
Directrice régionale de l'analyse et de l'expertise de
la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

ANALYSÉ PAR : *Roch Audet*

RECOMMANDÉ PAR : *[Signature]*

VÉRIFIÉ PAR : *[Signature]*

Nicolet, le 10 juillet 2014

**MODIFICATION DE
CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)**

Intragaz, Société en commandite
6565, boulevard Jean-XXIII
Trois-Rivières (Québec) G9A 5C9

N/Réf. : 7610-04-01-00741-17
401 149 067

Objet : Augmentation de la capacité de compression de gaz naturel

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 1^{er} septembre 2009 en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Augmentation de la capacité de compression de gaz naturel par l'ajout d'un compresseur et d'une unité de refroidissement.

Le projet se déroulera dans un bâtiment existant situé sur le lot 1 306 968 du cadastre du Québec, soit au 501, chemin Toussaint-Biron, dans la ville de Trois-Rivières.

À la suite de votre demande du 27 mai 2014, reçue le même jour et complétée le 27 juin 2014, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite Loi, les modifications suivantes :

- Modification de la capacité de compression;
- Ajout d'une unité de déshydratation.

Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification :

- Lettre datée du 27 mai 2014, signée par M. Sylvain Lacombe, Intragaz, Société en commandite, concernant notamment un projet de réduction de la capacité de compression et l'ajout d'une unité de déshydratation, incluant les documents joints.

En cas de divergence entre l'information fournie, la plus récente prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ce document.

En outre, cette modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



CT/MV/vs

Céline Tremblay
Directrice régionale de l'analyse
et de l'expertise de la Mauricie
et du Centre-du-Québec

Préparé par


Maxime Veillette, chimiste

Recommandé par



François Boucher
Directeur régional adjoint